

**Communauté d'Agglomération CHALON VAL DE
BOURGOGNE**

Comité d'Orientation & de Programmation (C.O.P.)
Sport

Jeudi 8 mars 2012

Compte rendu

M. Jean-Claude MOUROUX, Vice-Président chargé de la Culture, du Sport et des Equipements Communautaires présente l'ordre du jour.

Monsieur COMMEAU, Directeur Général Adjoint à la Citoyenneté et à l'Animation Locale explique le rôle des COT (Comités Opérationnels Techniques).

Un mail va être envoyé aux communes afin qu'elles désignent un technicien, si elles le désirent, pour participer à ces réunions.

1. Réflexion sur la mutualisation des matériels et équipements, groupement d'achats -
Mise en place d'un groupe de travail

Monsieur Philippe EMORINE, Directeur des Sports, rappelle l'existence d'une convention constitutive générale en date du 24 février 2011.

Il est proposé de mener une réflexion sur la mise en place de groupements de commandes en matière sportive, quelques pistes :

➤ Fourniture de matériel :

- Matériel de sport en salle
- Matériel de sport en extérieur
- Matériel des aires de jeux extérieures

➤ Prestations :

- Maintenance et entretien des matériels
- Location de matériels
- Maintenance et entretien des aires de jeux

➤ Achat de matériel :

- Fourniture et équipements des installations sportives

Présentation d'un powerpoint sur les appareils du Grand Chalon pour l'entretien des terrains de sport.

Question :

Quelle forme va prendre cette mutualisation ? Cela va être payant, gratuit ? Cela va être le coût du service ?

Réponse :

La compétence sportive n'a pas été transférée, elle reste communale, il faudra donc définir des règles, des tarifs d'intervention. La définition de ces modalités d'intervention relève notamment des attributions du COP.

Liste des communes intéressées pour faire partie du groupe de travail :

- Varennes-le-Grand
- Châtenoy-le-Royal
- Givry
- Lux
- Chalon-sur-Saône
- Saint-Rémy
- Demigny
- Gergy
- Sevrej
- Fontaines
- *Saint-Marcel ?*

Un mail sera envoyé afin de proposer aux communes absentes d'intégrer le groupe de travail.

2. Premières réflexions sur la restructuration du stade Léo Lagrange

Proposition d'une visite du Stade Léo Lagrange et du Golf, en fin de saison (courant juin).
Présentation du plan du Stade Léo Lagrange par M. Philippe EMORINE, afin de commencer la réflexion sur les aménagements à faire sur cet espace sportif.

Question :

Quel est l'intérêt communautaire ?

Réponse :

Cette question a été tranchée par le Conseil Communautaire qui, lors de sa séance du 18 novembre 2011, a décidé, à l'unanimité, qu'en matière sportive, le stade Léo Lagrange était un équipement d'intérêt communautaire, au même titre que l'espace nautique, les terrains de tennis Kodak, le Colisée, la base nautique Adrien Hardy, le boulodrome de Chalon-sur-Saône et le golf de la Roseraie.

Il appartient désormais au COP de faire des propositions sur les aménagements à réaliser pour remettre à niveau cet équipement, dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Question :

Comment définir des orientations sur le stade Léo Lagrange sans connaître les intentions de la Ville de Chalon en matière sportive, notamment s'agissant du sport de haut niveau ?

Réponse :

La question du sport de haut niveau n'est plus strictement chalonnaise, puisque le Grand Chalon participe au financement de 5 clubs dit « communautaires ». De même, au titre du FAAPAS, le Grand Chalon apporte des subventions à tous les clubs de l'agglomération, en complément des communes (hormis à Chalon). Le COP peut donc tout à fait réfléchir et faire des propositions relatives à une politique sportive communautaire. Cette réflexion devrait prendre en compte, au-delà du seul champ « sport fédéré », les dimensions sport scolaire, sport loisir et les pratiques émergentes.

Il est notamment rappelé que l'ensemble du stade est fréquenté par les élèves du Collège Jacques Prévert, dont le secteur de recrutement regroupe 8 communes du secteur nord, il y a donc un intérêt pour les enfants qui fréquentent le Collège.

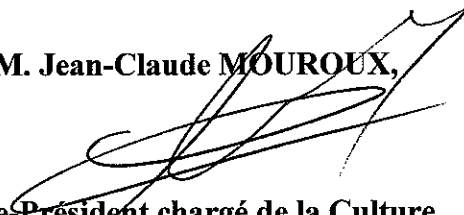
La piste d'athlétisme est la seule piste aux normes de la Fédération Française d'Athlétisme susceptible d'accueillir des championnats départementaux ou régionaux.

Liste des communes intéressées pour faire partie du groupe de travail :

- Fragnes
- Rully
- Dracy-le-Fort
- Saint-Mard-de-Vaux
- Chalon-sur-Saône
- Sassenay
- Gergy
- Saint-Rémy
- Châtenoy-le-Royal
- Champforgeuil
- Crissey

Un mail sera envoyé afin de proposer aux communes absentes d'intégrer le groupe de travail.

M. Jean-Claude MOUROUX,



**Vice-Président chargé de la Culture,
du Sport et des Equipements Communautaires,
Président du COP Culture**